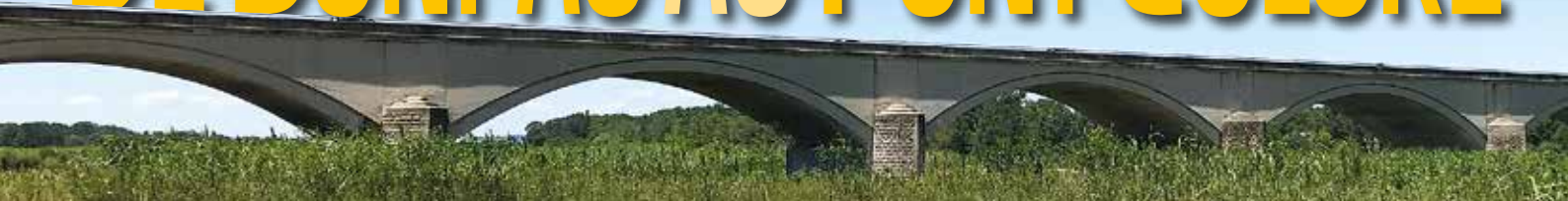
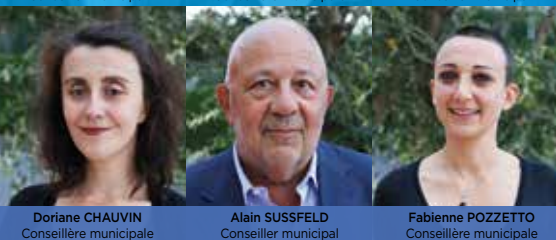


DE BONPAS AU PONT COLORÉ

Georges JULLIEN
Maire de NovesEdith LANDREAU
1^{ère} adjointePierre FERRIER
2^{ème} adjointMireille MEYNAUD
3^{ème} adjointMichel SEIGNOUR
4^{ème} adjointValérie COLOMBET
5^{ème} adjointeLaurent FABRE
6^{ème} adjointMonia LILAMAND
7^{ème} adjointeJean-Philippe MATECKI
8^{ème} adjointValérie CHARAVIN
Conseillère municipaleRobert ANASTASI
Conseiller municipalLouis-Pierre FABRE
Conseiller municipalSerge TERNIER
Conseiller municipalMagali FROSSARD
Conseillère municipaleYvan GINOX
Conseiller municipalDoriane CHAUVIN
Conseillère municipaleAlain SUSSELD
Conseiller municipalFabienne POZZETTO
Conseillère municipaleCéline CASSAGNES
Conseillère municipaleMarine CHABANNES
Conseillère municipaleDaniel AMZY
Conseiller municipalPascale VILAIN
Conseillère municipale

Bilan de mi-mandat : 3 ans à votre service.

Ce début de mandat a été fortement marqué par le contexte. Une situation économique et politique qui aurait pu entraver l'action municipale avec :

La crise sanitaire d'abord, où toutes les vies ont été bousculées, y compris la vie municipale.

Il a fallu être réactifs, prévenants et engagés pour apporter toutes les réponses et toutes les aides attendues par les Novais et Palunais. L'investissement de la majorité et des employés a été exemplaire. Cela restera un épisode douloureux mais nous avons pu, à cette occasion, nous rendre compte de toute l'importance des valeurs humaines que nous défendons.

Un contexte ensuite marqué par la crise énergétique et l'inflation qui rebattent fortement les cartes du budget.

Là encore, des décisions anticipées et la sagesse budgétaire nous permettent d'encaisser le choc, sans pour autant rien sacrifier au programme pour lequel nous avons été élus et sans augmenter l'impôt. Il est de notre responsabilité de maintenir le cap sans faire payer nos concitoyens déjà accablés par la situation du pays.

Enfin, un contexte politique très défavorable.

Jamais l'opposition à Noves n'a autant été marquée par l'absence de propositions, la violence, le mensonge. Jamais nous n'aurions imaginé une telle hostilité de la part d'élus qui ont fait le choix de diviser Noves et les Paluds. Nous n'avons jamais attaqué en premier et nous n'accordons que trop de temps et d'énergie à devoir répondre. Mais nous vous devons la vérité, et nous devons avancer.

C'est donc avec fierté et humilité que nous vous présentons le bilan de mi-mandat. Vous constaterez que, malgré le contexte évoqué, tout a été mis en œuvre pour tenir notre ambition et même aller bien au-delà. L'engagement, la responsabilité, votre écoute resteront notre ligne pour la deuxième partie du mandat.

- 2 Ecoles - Petite Enfance - Foyer des Jeunes
- 3 Travaux - Voirie - Matériel
- 4 Social - Travail - Emploi - Economie
- 5 Sports - Vie Associative - Jeunesse
- 6 Animation Culturelle - Tourisme

- 8 Environnement & cadre de vie
- 10 Communication
- 12 Agriculture - Gestion de l'eau - Développement
- 13 Les Paluds
- 14 Sécurité

- 16 Le mot de la majorité
- 17 Le mot de l'opposition
- 18 La vie de la commune
- 19 La vie de la commune



Edith Landreau

Permanence : le mardi, de 17h30 à 18h30, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 98 66 09 15 Mail : landreau.edith@orange.fr

L'éducation est au cœur de notre préoccupation pour former les citoyens de demain.

Le Conseil Municipal des Enfants, composé de 12 enfants de C.M.1 / C.M.2 des trois écoles, propose encore cette année, de beaux projets :



un jeu de piste pour les touristes « **A la découverte de Noves** », des pancartes et affiches « **Protégeons notre village** », qui viennent s'ajouter aux projets de leurs camarades des années précédentes comme **un éco-nettoyage au Rougadou, des menus autour du monde** à la cantine, **la malle du bonheur** ou **Part'Age ton histoire** avec la maison de retraite qui sont de beaux projets intergénérationnels...

L'action Coup de Pouce s'intensifie d'année en année avec la création d'un « club spécial C.E.1 » après COVID,

destiné à soutenir certains enfants en C.P. l'année du confinement ; puis en 2022, d'un club C.E.1 orienté davantage sur les mathématiques ; et, cet été, «Coup de Pouce Vacances» qui permettra à certains de mieux se préparer pour la rentrée.

Lire et faire lire

ne s'adresse pas seulement aux enfants de maternelle, comme c'était le cas au démarrage, mais aussi aux enfants de C.P. et C.E.1. Merci aux bénévoles !

Le FLE

cours de français pour adultes, dont l'objectif est de soutenir des mamans / parents d'origine étrangère ne maîtrisant pas notre langue, à l'éducation scolaire de leur(s) enfant(s), s'étoffe. Merci beaucoup aux anciens et nouveaux bénévoles pour leur implication !

Le Foyer des Jeunes

est très dynamique avec la proposition de très nombreuses activités pendant les petites et les grandes vacances : des séjours à la mer ou à la montagne en été, des ateliers sport et handicap (en partenariat avec les écoles), des ateliers en soutien à la parentalité «**Être parent à l'ère du numérique**» avec un conseiller sur le cyber harcèlement...



Depuis le début du mandat, notre équipe met tout en œuvre afin d'offrir les meilleures conditions de travail pour les enfants et l'équipe enseignante :

- **A l'école Louise MICHEL** des Paluds : rénovation totale de la bibliothèque,
- **travaux d'entretien réguliers** sur l'ensemble du Groupe Scolaire et du Foyer des Jeunes,
- **Groupe Scolaire Jules FERRY (élémentaire)** : isolation des 4 classes Est permettant des économies d'énergie non négligeables,

- **en maternelle** : réfection des sols du hall et mise en place d'un mur d'escalade dans la cour,
- **insonorisation de la cantine**, remplacement du lave-vaisselle et retour au self-service pour les enfants d'élémentaire,
- **et toujours, les fournitures scolaires gratuites**, pour l'égalité des chances pour tous.

Tout ce dynamisme autour de notre jeunesse, nous le devons à une vive implication de tous nos agents municipaux, MERCI ! Mais aussi à une vraie synergie des différents comités.



Michel Seigneur

Permanence : le lundi, de 18h à 19h, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 82 05 04 46

Elagage : le strict nécessaire

L'élagage des platanes en alternance et abattage d'arbres contaminés (voir précisions sur les pages Environnement) suit le programme annuel. Le diagnostic de platanes malades permet des abattages ciblés pour préserver le plus grand nombre de spécimens.



Mise en LED : objectif 100%

Le remplacement des lampes de l'éclairage public par des LED dans les lotissements et sur l'ensemble de l'éclairage public sur la commune se poursuit, ce type de technologie efficace et durable sera intégré à tous nos aménagements futurs.



Amélioration des écoulements

La réalisation du pluvial sur le Chemin de l'eau permet une amélioration de l'écoulement des eaux pluviales et une limitation de l'aquaplaning et des désagréments pour les piétons.

Le Conseil Départemental a donné suite à notre demande de reprise des enrobés sur la Route de Saint-Rémy afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales à l'entrée sud des Paluds.



Chemins communaux : investir pour la sécurité

Depuis le début du mandat, nous avons procédé à l'extraction des racines et à la réfection du Chemin du Trébon et du Chemin de Peyveret.

La remise en forme du Chemin du Claux de l'Agneau a permis la stabilité de son accotement défectueux. Les nombreux trous du Chemin de Villargelle sont comblés pour le rendre de nouveau praticable. Les nombreuses reprises d'enrobé, aux allées dans l'ancien cimetière, au Chemin de l'eau et au Chemin des Castillonnes ou encore celui de la Verne, ont aussi été réalisées.

Le Comité s'inscrit toujours dans une démarche d'entretien sérieux des chemins communaux pour l'agrément et la sécurité des usagers.

Enfouissement des réseaux : sécurité et esthétique



En premier lieu, nous avons traité le Chemin du Jeu de Mail (partie SUD) : l'enfouissement des réseaux Enedis et Orange offre désormais un gabarit plus important pour

faciliter les croisements. Le retrait des câbles de tension et du réseau téléphonique améliore l'environnement paysager pour le plaisir des riverains et des nombreux passants empruntant cet axe. Les enrobés ont également été refaits sur cette partie du chemin pour finaliser la requalification.

L'enfouissement sur l'Avenue de la Libération est lui aussi finalisé, afin de préparer les travaux d'aménagement à venir qui permettront de supprimer une partie de la pollution visuelle et de créer des trottoirs afin de sécuriser les cheminements piétons. Le gabarit sera réduit pour contraindre à limiter notre vitesse sur cette zone.

La phase qui comprend la réfection du réseau d'eau et les enrobés est en cours.

Les réservations de réseau le long de la voie verte depuis l'Avenue de la 1ère DFL et des Commandos d'Afrique jusqu'au stade du Moulin ont été réalisées. Elles permettront de déployer un éclairage pour sécuriser les déplacements nocturnes sur la voie verte. Ces éclairages seront en LED et à détection pour limiter notre impact environnemental et les factures d'énergie. Ces réservations permettront également de déployer la fibre nécessaire à l'installation de caméras de vidéo protection sur la zone.

Gestion de la circulation

En 2022, l'acquisition des 3 Vergers a permis de créer une voie de délestage très intéressante. En effet, lors des dessertes de l'école Jules FERRY, les véhicules allant vers Châteaurenard devaient emprunter l'Avenue Joliot CURIE, la Route de Cabannes et repasser par le Boulevard de la République. Ils peuvent désormais rejoindre directement la Route de Bonpas pour aller, soit sur Cabannes / Avignon, soit sur Châteaurenard, sans engorger le Boulevard de la République, saturé à ces heures. Moins de trafic et plus de sécurité désormais avec cette voie de délestage.

EN BREF

Le passage piéton du Boulevard de la République a été repris pour sécuriser le cheminement piéton et réparer l'altération du pavage par les véhicules lourds.

Le faucardage des chemins communaux a été repris après la réparation du véhicule spécialisé.

L'action du Comité Travaux, Voirie, Matériel n'a été que très légèrement entravée par la crise COVID. La nouvelle donne budgétaire nous invite à la responsabilité sans pour autant remettre en cause les éléments de notre programme électoral.

Plus de stationnements

Sur la Route de Mollégès, la réalisation du parking offre des possibilités de stationnement supplémentaires à proximité de la Maison de Santé Jacques RAMILLON.

Les études et demandes de financement pour le transfert de la desserte scolaire « Jean Jaurès » aux 3 Vergers avancent. Le projet intègre la création d'un parking supplémentaire végétalisé de 60 places pour répondre aux besoins croissants.



Mireille Meynaud

Permanence : le lundi, de 14h à 16h, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 07 23 19 74 **Mail** : d_meynaud@orange.fr

Le logement social sur notre commune

Les trois dernières années ont vu l'émergence de plusieurs projets immobiliers votés durant la précédente mandature.

Le questionnement au sujet de ces constructions est compréhensible car le développement pose toujours l'interrogation de la préservation du cadre de vie. Pour répondre à vos questions, nous détaillerons ici, en transparence, les contraintes légales qui obligent la commune à investir dans le logement social. Nous verrons à quel point ces projets correspondent à une demande forte des Novais et Palunais et à quel point une attention particulière est portée sur des choix architecturaux qui intègrent à la fois le respect de l'environnement et les notions de mixité sociale chers à nos yeux, en faisant avec les contraintes fixées par les bailleurs.

Une obligation légale pesante

Loi n°2000-1208 relative à la Solidarité et Renouveau Urbain (S.R.U.) du 13.12.2000 et les décrets d'application obligent la commune à produire 25% de logements sociaux par rapport au parc de logements existant. En résumé, Noves et les Paluds ont un quota imposé par la Préfecture par rapport au nombre total de logements existants. De plus, un logement social supplémentaire est à construire à chaque fois que 4 permis de construire sont accordés.

Des conséquences lourdes en cas de non-respect des directives

Les communes soumises à l'obligation d'atteindre le taux de 25% de logements sociaux comme la nôtre se voient appliquer un prélèvement sur leur budget de fonctionnement tant que le taux n'est pas atteint. Même si certaines charges peuvent être déduites de cette « amende », l'impact sur nos investissements reste lourd et bien réel. Nous sommes, de plus, tenus d'engager un plan de rattrapage sur trois ans pour atteindre le taux légal d'ici 2025.

Plan de rattrapage et arrêté de carence en cas de non-respect des objectifs

Comme Noves et les Paluds n'atteignent pas les 25% de logements sociaux, nous avons été soumis au prélèvement mais aussi à l'engagement dans un plan de rattrapage.

Le Préfet vérifie le respect des objectifs de rattrapage. Il peut prononcer la carence d'une commune, lorsque celle-ci ne respecte pas ses objectifs.

Le constat de carence entraîne plusieurs conséquences impératives qui nous feraient perdre toute souveraineté, toutes capacités à gérer notre aménagement. Une catastrophe que nous nous évertuerons à éviter :

- majoration du prélèvement, « l'amende »,
- transfert au Préfet du contingent de

réservation municipal sur les logements sociaux et d'autres mesures qui lui sont liées, qui nous priveraient du droit de regard sur les dossiers choisis,

- réalisation de 30% minimum de logements locatifs sociaux dans toutes les opérations de construction,

- exercice du droit de préemption par le Préfet qui priverait la commune de toute opportunité d'acquisition pour conduire des projets d'intérêt communal.

L'arrêté de carence peut également permettre au Préfet de délivrer les autorisations d'urbanisme et de réaliser des projets en opposition aux intérêts de préservation de notre cadre de vie, nous privant de tout contrôle. Il peut aussi se substituer au Maire pour conclure les conventions avec des bailleurs sociaux.

Noves œuvre pour une évolution de la loi Autant nous nous devons de répondre aux besoins grandissants, autant la norme imposée dépasse les intérêts de notre commune. Par la voix de Monsieur le Maire, la Municipalité revendique la modification du cadre de loi pour plus de discernement.

On ne peut imposer la même règle pour Noves et la Courneuve, nous n'avons pas les mêmes contraintes, les mêmes besoins. Députés et Sénateurs relaient notre volonté d'amener de la justice et du bon sens dans l'existence légale, en adoptant, pour notre type de commune, un pourcentage du parc dédié au social inférieur aux 25% prescrits.

Vous comprendrez, à la lecture des conséquences du non-respect de la loi en matière de logement social, que la commune ait voté jusqu'à 2017 les projets qui voient le jour maintenant. Mais notre attachement à la qualité de vie, à la préservation de notre identité et de notre culture, nous invite à décider d'un moratoire sur la construction de nouveaux logements collectifs même si la législation n'évolue pas.

De réels besoins pour les Novais(es) et Palunais(es)

Avec plus de 180 demandes de logement social en attente, la commune se doit d'apporter une réponse. Bon nombre de nos concitoyen(s) vivent dans des conditions précaires. Précarité économique liée au niveau très élevé des loyers ou précarité sanitaire par l'indignité de certains logements proposés sur le parc privé. Souvent ces deux précarités sont cumulées : logements indécents à loyers exorbitants. Les 170 logements construits répondent à la demande spécifique de Novais et Palunais.



Modalités de demande de logement

Pour effectuer une demande de logement social, vous avez deux possibilités :

- se connecter sur le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

- à défaut, récupérer un formulaire papier auprès de la Mairie ou du C.C.A.S. de Noves aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Vous pouvez le déposer au même endroit accompagné des pièces justificatives : la pièce d'identité ou le passeport du demandeur à minima, le livret de famille pour les ménages avec enfant(s) ainsi que les deux derniers avis d'imposition. Tout autre justificatif sera le bienvenu.

Dans les deux cas, à l'issue, vous obtiendrez un Numéro Unique d'Enregistrement. Si vous recherchez un logement social sur la commune de Noves, il est indispensable de transmettre ce numéro au C.C.A.S. de Noves.

Pour toute question, vous pouvez contacter Mireille MEYNAUD, Vice-présidente du C.C.A.S. et Adjointe aux affaires sociales ou Eva HOERIG, responsable du C.C.A.S. au 04 90 24 43 08 ou par mail ccas@noves.fr.

Concilier la loi et notre cadre de vie : une gestion raisonnée pour l'avenir

Malgré la contrainte légale forte, nous tenons à préserver l'identité de la commune. Aussi, l'équipe municipale a à cœur d'orienter les futurs projets imposés. Les normes environnementales devront aller désormais au-delà de la norme HQE. L'architecture ne pourra plus dépasser le niveau R+2 (deux étages). Les petits projets intégrés seront privilégiés. Dans ce cadre, un recensement des potentiels du centre-ville est en cours pour créer du logement social sans ajouter de bâti. C'est une perspective gagnante à plusieurs niveaux : moins de bâti, réhabilitation des centres anciens et mixité sociale de fait sans effet de « quartier », contribution à la dynamisation du cœur de nos villages.

Le C.C.A.S. accompagne tous les usagers et sans distinction dans les différents moments de leur vie ; de l'enfance à l'adolescence puis à l'âge adulte jusqu'à l'âge avancé ; que ce soit pour les informer sur leurs droits, mais aussi pour les aider à pallier aux difficultés rencontrées.

COMPÉTENCE

« Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »* Il a un rôle d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des Novais et Palunais. Il possède des missions légales obligatoires et des missions extra-légales facultatives.

Coordination

Le travail en partenariat est essentiel dans la mise en œuvre des différents projets du C.C.A.S. Suite à l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.), les 5 C.C.A.S. (Châteaurenard, Saint-Rémy-de-Provence, Barbentane, Rognonas et Noves) se sont réunis pour proposer aux personnes aidantes un soutien. Cette action nommée « Thé itinérant » a pu se réaliser grâce

à l'association A3 et Provence Santé Territoire le 14 février à Noves. Elle a été réitérée sur les 4 autres communes participantes au projet.

Ce travail en partenariat et de réseaux s'est développé grâce à la mise en place de nouvelles permanences telles que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles qui intervient tous les 3èmes jeudis du mois, de 14h à 17h ou encore l'association Maison d'Accueil qui propose des rendez-vous les 3èmes vendredis du mois, de 14h à 18h.

Action

Chaque année, le C.C.A.S. propose un repas festif de fin d'année aux personnes âgées de plus de 65 ans de la commune. La semaine suivant ce repas, un colis de Noël est offert aux habitants de la commune âgés de 75 ans et plus. Durant ces deux dernières années, le C.C.A.S. s'est focalisé sur la problématique du logement. Il a conventionné plusieurs logements communaux en logements sociaux et s'est occupé de la gestion de logements neufs gérés par des bailleurs sociaux privés. Malgré tous ces efforts, la commune n'atteint toujours pas l'obligation légale imposée par la loi S.R.U.

D'autre part, le C.C.A.S. propose des ateliers

à destination des séniors en partenariat avec l'association ASEPT sur différentes thématiques : bien-être et relaxation (juin 2023), mémoire (septembre à octobre 2023), 5 sens (janvier à février 2024), bien se soigner et renforcer ses défenses immunitaires (novembre à décembre 2023).

Il propose également un service de téléassistance à l'ensemble des personnes du bel âge de la commune grâce à une convention signée avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Solidarité

Le C.C.A.S. est aussi un organisme de soutien financier. Il octroie des aides financières dans le cadre de ses missions extra-légales aux habitants de la commune, rencontrant un déséquilibre budgétaire. Il accorde également des subventions aux différentes associations à vocation sociale lors des Conseils d'Administration (Paniers Solidaires, Aoutounado, Palunenco, Croix-Rouge, M.R.P.I. de Noves, Relais Petite Enfance).

Rappel de toutes les permanences et des horaires d'ouverture du C.C.A.S. : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, sur rendez-vous

*Code de l'Action Sociale et des Familles



Sports - Vie Associative - Jeunesse

Laurent Fabre

Permanence : le mardi, de 17h30 à 18h30, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 76 71 11 68 **Mail** : fabre.laurent68@gmail.com

« Enfin, nous retrouvons, cette année, des activités sportives, culturelles et sociales normales. »

La vie associative est le poumon de notre commune. Elle est indispensable à tous les Novais, Novais, Palunais, Palunais.

Pour effectuer un retour sur cette période douloureuse qu'a été la crise du COVID, il est à souligner que toutes les subventions municipales aux associations ont été maintenues durant ces moments difficiles.

Cela a évité à bon nombre d'associations de se retrouver financièrement en difficulté (cotisations d'assurances, licences, absence de buvette, absence de loto...).

Flash sur les travaux déjà réalisés malgré cette période compliquée :

les travaux aux arènes Régis CHAUVET sont terminés (agrandissement de la buvette, création d'une tribune officielle et d'un lieu de stockage), réaménagement du parking du stade du Moulin, nettoyage des courts de tennis (sols), mise en LED au stade de Bonpas, changement des plaques latérales en plexiglass du boulodrome, aménagement de nouveaux sanitaires aux arènes avec, notamment, un sanitaire pour Personnes à Mobilité Réduite, mise en LED au stade des Journettes.

Le Comité a également participé à la création du Conseil Municipal des Enfants.

Maintenant, parlons de l'avenir et des futures réalisations : **création d'un pumtrack aux Paluds-de-Noves, création d'un skate park à Noves, agrandissement du boulodrome semi-couvert avec des panneaux photovoltaïques.**

Pour terminer, je voudrais remercier tous les bénévoles, tous les présidents d'associations, tous les membres actifs, l'ensemble des services de la Mairie, qui font que nos villages sont aussi dynamiques.

Merci à tous pour votre confiance et les bonnes relations que nous entretenons.

ERRATUM : Une erreur s'est glissée dans la composition du bureau du Tennis Club Novais dans l'édition 2023 du Bulletin Municipal.

Le bureau est le suivant : Président : Aurélien ATHENOUX - Vice-président : Ronan JOUAILLEC - Trésorier : Frédéric ROUX - Secrétaire : Geoffrey LAMBERT
Membres : Charlotte DE MEY, Dany GRANDIN, Emilie LEJAY, Julie RAYNAL, Fabian TOUZEAU

Téléphone : 06 77 89 36 59 et 06 07 63 28 18 - Mail : tc.noves@gmail.com





Valérie Colombet

Permanence : le jeudi, de 18h à 19h, en Mairie, Bureau Permanence des élus, sur rendez-vous.

Contact : 06 32 34 06 54 Mail : v.colombet@orange.fr

Dès le début du mandat, nous avons annoncé notre ambition : mettre en valeur nos sites et développer la culture pour tous.

Nous nous sommes donc engagés à développer une offre culturelle variée pour correspondre au plus grand nombre d'entre nous. Nous avons valorisé nos sites et nos équipements tels que le Théâtre de Verduze, la Médiathèque, le Cinéma Municipal L'Eden, l'église Saint-Baudile et le patrimoine novais.

Développement et valorisation du Théâtre de Verduze

De grands travaux de réaménagement ont été effectués, durant cette première moitié de mandat, pour faire passer le Théâtre de Verduze d'une jauge de 440 places à une jauge de 1 000 places.

L'objectif est d'accueillir une offre culturelle éclectique avec une adaptabilité en terme de jauge qui peut s'étendre de 450 à 1000 personnes, selon les différentes configurations : places assises en gradin, places assises en gradin et en fosse, places assises en gradin et debout en fosse, places debout en fosse.

En outre, l'ensemble du site a évolué afin d'être aux normes et de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite. Enfin, nous avons augmenté le nombre de sanitaires afin d'être en adéquation avec la capacité d'accueil plus importante désormais.

La Médiathèque Municipale Marc Mielly s'est parée de lumière ! Un objectif : améliorer le confort visuel.



Des travaux ont eu lieu au sein de la Médiathèque Municipale Marc Mielly avec pour ambition de rénover certaines parties du lieu telles que les plafonds, les parquets et les luminaires dans le but d'améliorer de manière significative la luminosité tout en amorçant une réflexion sur l'économie d'énergie.

Cela a permis également de mettre en valeur l'abside de la Médiathèque, magnifique pièce arborée de décors peints datant du 16ème et du 17ème siècles. Cette salle chaleureuse abrite les collections de contes du monde.

Bibliothèque aux Paluds-de-Novés

Les employés de la Médiathèque Municipale Marc Mielly, assistés par les élèves de l'école Louise MICHEL des Paluds-de-Novés, ont travaillé à la création d'une Bibliothèque Centre Documentaire. L'école Louise Michel étant une école rurale, elle bénéficie, de la part du Rectorat, d'une dotation de 1 500€ par an pour l'achat de nouveautés en livres jeunesse afin d'augmenter son fonds de documents. L'école s'est aussi dotée de matériels adaptés : bacs albums, fauteuils, tapis...

Pendant les mois de mai et juin 2020, l'équipe de la Médiathèque a continué le travail commencé par les élèves, aidée par le personnel communal de l'école pour l'équipement, le nettoyage et le rangement des livres et des locaux.

Des travaux ont été réalisés afin de sécuriser et de mettre en conformité la salle qui servira de bibliothèque.

L'ouverture de la Bibliothèque Centre Documentaire aux élèves de l'école Louise Michel a eu lieu à la rentrée scolaire 2020.

Le projet vise à ce que chaque élève de l'école puisse profiter d'une bibliothèque sur le temps scolaire, bénéficie de séances avec la Médiathèque dans ce nouvel espace (au lieu des salles de classes habituellement) et que les élèves de C.M.2 deviennent des « bibliothécaires en herbe » autonomes.

Du nouveau sur la devanture du Cinéma Municipal L'Eden

Des travaux ont été réalisés sur la devanture du Cinéma L'Eden. La Municipalité, en collaboration avec l'association Le Cinoche, a fait poser une enseigne « Cinéma » en harmonie avec la façade existante, afin de rendre plus visible ce lieu de culture novais.

Coup de neuf sur Noves Infos Tourisme

Les locaux de Noves Infos Tourisme ont été entièrement repeints, réaménagés et décorés avec du nouveau mobilier en vue, notamment, de l'obtention du Label Handicap.

Eglise Saint-Baudile

Un diagnostic exhaustif et complet de l'état des lieux de l'église Saint-Baudile a été réalisé en vue de la réfection des chapelles.

La restauration de la toiture en pierre a déjà été effectuée.

Réfection des vitraux et statues de la Chapelle Notre-Dame-de-Pitié

La Municipalité a décidé de faire restaurer d'une part deux vitraux de la Chapelle du Puech par les Ateliers SAVALLI, spécialistes en la matière installés dans le Gard, et d'autre part la statue en bois doré de Saint-Sébastien, bien communal et patrimonial de la commune, par Madame PERAIS exerçant à Châteaurenard. Cette statue était très endommagée et présentait une grande fragilité. Ce sont au total 48 heures de travail qui ont été nécessaires pour lui donner une seconde jeunesse. La Paroisse, quant à elle, a pris à sa charge la restauration de la statue de Saint-Roch et du plateau en bois doré sur lequel elles sont habituellement exposées à l'église.

Un été Culturel à Noves et aux Paluds-de-Novés

Fête de la Musique

Mercredi 21 juin 2023

Fête de la Musique, autour de la fontaine

De 19h à 20h : animations par les associations novaises et paludaises

De 20h à 22h : concert de So June

De 22h à minuit : concert de Jumping Jack Flash

Possibilité de restauration dans les cafés du village



AU THÉÂTRE DE VERDUZE ÉTÉ 2023

Vendredi 9 juin

Soirée Théâtre : les C.M.2 en scène !

Les élèves de C.M.2 de l'école publique de Noves présentent des extraits de textes de Marcel PAGNOL.

19h : ouverture de la buvette

19h30 : début de la représentation

Petite restauration. Entrée gratuite.

Samedi 17 juin

Gala de danse, Le Studio (Le Pontet).

Samedi 24 juin

Inauguration du Théâtre de Verduze

Jean-Pierre MAILLE

20h30 : cérémonie d'inauguration

22h00 : projection de la captation « Crésus », jouée par l'association novaise « Club du Moyen Age ».

Samedi 1^{er} juillet

AmericaNovés Day, organisé par le Power Boxing Family et le Power Boxing Novés. Buvette, stands, foodtrucks, méga tombola, animations, concerts, The Power of Boxing (gala kick boxing et boxe anglaise).

10h : Ouverture des portes (stand tattoo éphémère DEMOART)

12h : Concert « The Ride Pipe », pop rock

15h : Concert rock, animations démo rock

17h : Concert « Warn'up », rock

19h : The Power of Boxing, Gala kick boxing et boxe anglaise (payant)

00h : Concert « Jumping Jack Flash », rock

Financement municipal pour valoriser le patrimoine novais

La Municipalité a mené une action de valorisation des monuments du village grâce au financement total de panneaux créés par l'Association du Patrimoine Novais dotés de QR code renvoyant vers le site internet municipal noves.fr afin d'obtenir davantage d'informations sur notre beau patrimoine et nos Monuments Historiques.

Trompe l'œil sur les murs de l'école Jules Ferry

A l'initiative du Comité Animations Culturelles, la Municipalité a financé trois trompe-l'œil dessinés sur la façade du Groupe Scolaire Jules Ferry, réalisés par Vincent DUCAROU de Bourgoin-Jallieu.



Cabanes à bouquins

La Municipalité a installé deux cabanes à livres : une devant Noves Infos Tourisme, l'autre devant la Mairie Annexe des Paluds-de-Novés.

Le principe est simple : offrir une nouvelle vie à des livres qui «prennent la poussière».

Le dispositif est entièrement gratuit.

Toute personne intéressée peut choisir un livre parmi ceux déposés dans une cabane.

Il est également possible de déposer des livres en bon état (au maximum 3 livres). Aussi, merci de ne pas déposer des cartons de livres. Ces cabanes ne sont pas des débarras.

Destinés à tous, les livres pour un public averti sont proscrits.

Chaque livre emprunté peut être gardé, offert ou remis dans une cabane.

La commune se réserve le droit de retirer des cabanes un livre qui ne respecterait pas ces critères.

La signalétique des bâtiments culturels mise en place

Depuis le début du mandat, nous avons installé de la signalétique afin de mieux repérer les bâtiments culturels.

Le balisage permanent et temporaire (saison estivale) du Théâtre de Verduze a été acheté.

Un pilier, situé devant Noves Infos Tourisme, a été habillé pour indiquer le bâtiment.

Des panneaux indicatifs ont été installés dans le village pour indiquer la Médiathèque Municipale Marc Mielly.

Vendredi 7 et samedi 8 juillet

NOVES MUSIC FESTIVAL, organisé par le Comité Animations Culturelles en partenariat avec Les Passagers du Zinc, au Théâtre de Verduze.

7 juillet - Ouverture des portes à 19h30 - 20€

Le buffet sonore

Le Buffet Sonore c'est une disco mobile au look vintage qui diffuse de la musique éclectique, festive et ensoleillée pour faire danser tous les publics, de 7 à 77 ans. Une caravane guinguette qui a la bougeotte !

Zoufris Maracas

Rumba, calypso, rythmes capverdiens ou brésiliens, swing manouche, tout leur va pour nous chanter une poésie sociale et politique, aussi drôle que corrosive, un hymne joyeux à la vie et à la liberté démultiplié en concert.

8 juillet - Ouverture des portes à 19h30 - 20€

Justine Blue

Justine Blue sort son premier album «True» à la couleur de la soul, l'âme. La voix de Justine est chargée de cette soul, et le jeu de son groupe aussi.

Popa Chubby

Popa Chubby a 30 ans de carrière. Sans doute quelques années de moins que son avatar pour l'état civil, Ted Horowitz. Pour son anniversaire, c'est lui qui fait le cadeau : un nouvel album « It's a Mighty Hard Road ».

Samedi 29 juillet

Off les Murs, « Roméo et Juliette », par la Cie Chouchenko, à 21h30, au Théâtre de Verduze. 10€.

« Des fatales entrailles de ces races rivales sont nés deux amoureux sous une mauvaise étoile » William Shakespeare.

La mise en scène s'axe sur la problématique de la fatalité : sommes-nous les jouets de la Fortune ou pouvons-nous avoir une emprise sur notre Destin ? En première partie, à 20h, concert de Coco Briaval. Gratuit.

AUX PALUDS-DE-NOVÉS

Samedi 5 août
Cinéma et Musique en plein air.

« La Fille du Puisatier » de Daniel Auteuil, à 21h30, dans les arènes Francis Chaine. En première partie, Djongo Duo, à 20h, sur la Place du Bicentenaire.

A LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE MARC MIELLY

Vendredi 9 juin : Une heure avec Brassens !

Quelques chansons de Georges Brassens revisitées par Hervé Mendez. A 19h. Réservations obligatoires.

Vendredi 16 juin : Café littéraire A 15h. Venez partager vos coups de cœur !

Samedi 24 juin : Heure du conte De 10h30 à 11h, pour les enfants de 1 à 4 ans.



Jean-Philippe Matecki

Permanence : le mercredi, de 18h à 19h, en Mairie, sur rendez-vous, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 24 08 51 95 **Mail :** noves.adjoint.environnement@gmail.com

Le Comité Environnement et Cadre de Vie assure la promotion d'une écologie simple, du quotidien, reposant sur 3 axes :

- maîtriser l'aménagement en limitant les projets à fort impact environnemental, en déminéralisant à chaque opportunité et en multipliant les actions visant à favoriser la biodiversité,
 - développer les productions d'énergies alternatives,
 - développer le civisme et le respect de notre cadre de vie avec plus de moyens mais surtout, à la fois plus de pédagogie et de sanctions (dépôts sauvages, déjections canines...).
- Les moyens ne font pas tout, il s'agit de modifier les comportements. Tous responsables !

Potentiel photovoltaïque : un retard à combler rapidement

Alors que l'urgence de la transition énergétique n'est plus à démontrer, accentuée par la crise des prix de l'énergie qui plombe notre budget, Noves accuse un retard dans l'exploitation photovoltaïque alors même que les potentiels dans le domaine public sont importants. Le parking forain et le site des 3 Vergers font l'objet d'études pour des installations fortement productives. Ces potentiels seront privilégiés sur la période 2024/2026.

Lutte contre l'incivilité

Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R632-1 du Code Pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 euros (article R635-8 du Code Pénal).

Au-delà des actions de la Communauté d'Agglomération en compétence sur le sujet, la Commune renforce ses moyens d'information (panneaux, écriteaux...) et les moyens de vidéosurveillance permettant d'appréhender les contrevenants pour lever l'impunité et tenter de juguler le phénomène.

Masques : réactivité et responsabilité

La crise COVID a profondément modifié les habitudes. Le masque facial est apparu comme un nouveau déchet très foisonnant et très nuisible à l'environnement.

Une filière de collecte et de valorisation a été mise en place très rapidement. Les masques collectés et recyclés ont permis la confection de fournitures scolaires telles que des règles et rapporteurs en « PLAXTIL », fournitures distribuées aux élèves.

Pigeons, une action innovante

En 2023, le sujet de la prolifération des pigeons a été pris à bras le corps. L'enjeu était d'éviter les initiatives illégales souvent accompagnées de cruauté envers les animaux tout en limitant la population de pigeons et les désagréments liés à leur développement.

L'intervention d'un fauconnier a permis la capture de 170 individus sur les trois mois de campagne. La première intervention a concerné principalement le site des écoles.

D'autres campagnes seront menées dans d'autres quartiers pour maintenir un seuil de population équilibré

Propreté des centres villes

Dès 2021, un agent d'entretien piéton a été dédié à l'amélioration de la propreté des centres. Par ailleurs, de nombreuses poubelles supplémentaires ont été installées, permettant le tri. Améliorons nos comportements et contribuons à la propreté en jetant nos déchets dans les poubelles.

Lutte contre le gaspillage de l'eau. Un coût économique et environnemental exorbitant

On estime en moyenne à 20% des volumes d'eau distribués, perdus à cause de fuites. On peut ajouter à cela le gaspillage lié à la gestion automatisée non maîtrisée des arrosages publics. Un coût énorme pour notre collectivité et un gaspillage inacceptable de ce bien si précieux.

Noves à la pointe sur sa gestion de l'eau

Consciente de la problématique, la Municipalité a investi en tout début de mandat dans un système digital de supervision. Arrosage public, stades, fontaines sont désormais gérés à partir d'un simple smartphone. Chaque zone peut être mise en route ou arrêtée avec une grande réactivité. En cas de pluie par exemple, quelques secondes suffisent pour interrompre un programme là où auparavant il fallait dépêcher des techniciens en tous points de la commune. Ce système permet également la détection et les alertes sur les débits inhabituels. Les fuites sont alors identifiées et traitées dans les meilleurs délais, sans attendre la facture !

Plan d'aménagement O.N.F. : le Rougadou et les Iscles protégés

Rien de mieux qu'un texte voté faisant loi pour les 15 prochaines années pour protéger notre forêt et la ripisylve de bord de Durance. C'est chose faite !

Le Comité Environnement, épaulé par l'expertise de Céline CASSAGNE et Jean-François SAUGET, a fait voter à l'unanimité un plan de gestion et d'aménagement.

L'Office National des Forêts est délégué à la gestion des massifs. Le plan d'aménagement définit les modalités d'exploitation et fixe des objectifs visant à la protection de la biodiversité. Il a permis :

- d'acter le démantèlement de la déchèterie tampon des services techniques,
- de programmer les coupes,
- de sanctuariser certaines zones.

Ramassages citoyens : toujours un succès

Pour contrebalancer l'augmentation de l'incivilité environnementale, le Comité Environnement organise annuellement un ramassage citoyen. De nombreuses associations et citoyens s'engagent pour nettoyer en profondeur notre territoire. En 2023, la Région SUD s'est associée. Des volumes importants sont collectés, chaque année, dans un grand moment de convivialité (cadeaux et apéritif offerts).



Recyclage Mégots : toujours trop

Les cendriers dédiés, implantés dès 2020, permettent de recycler 60 litres de mégots par an. Cependant, beaucoup trop de mégots jonchent encore le sol et finissent dans nos rivières. Aussi, six nouveaux cendriers collecteurs vont être implantés fin 2023 pour augmenter le potentiel de recyclage et limiter l'impact de cette pollution sur notre environnement. Respectez l'environnement et notre cadre de vie, faites le bon geste !

Chancre du platane : sauver notre patrimoine environnemental

Origine et patrimoine

Le platane s'est largement implanté dans notre région notamment sous l'Empire. Il était destiné à préserver les forces des troupes napoléoniennes en les protégeant du soleil et de la chaleur durant leurs déplacements. Il est désormais un symbole de notre Provence, le témoin des discussions de plusieurs générations sous son ombre salvatrice, un élément important de notre patrimoine auquel nous sommes fortement attachés.

La menace du chancre coloré

Le chancre coloré est une maladie vasculaire incurable, le champignon pénètre dans l'arbre par les blessures et se transmet d'arbre en arbre par contact racinaire. Il serait apparu après la Seconde Guerre Mondiale à travers des caisses de munitions en bois contaminé de l'armée américaine et se propage inexorablement depuis. Une fois infecté, un arbre périt en moins de 5 ans sans solution de traitement.

Une lutte obligatoire

En France, le chancre coloré est considéré comme danger sanitaire de première catégorie. L'arrêté du 22 décembre 2015 prévoit les mesures de surveillance et d'éradication pour éviter la dissémination. Les arbres sont obligatoirement surveillés et les sujets malades doivent être abattus et détruits. Un véritable creve-cœur.

Noves agit pour sauver son patrimoine

En 2020, un diagnostic a été réalisé sur les 364 platanes de l'espace public. Il a permis d'identifier tous les sujets malades. Cela n'évite pas l'abattage obligatoire des arbres contaminés, mais en ciblant en priorité les sujets susceptibles de transmettre le champignon à des travées saines, de nombreux arbres peuvent être préservés. Une action chirurgicale pour éviter la perte de tous les spécimens et sauver ce représentant de notre patrimoine. **Par ailleurs, chaque arbre abattu est systématiquement remplacé.** En complément, pour contribuer à l'absorption des gaz à effet de serre, c'est plus de 300 arbres supplémentaires, toutes essences confondues, qui seront plantés au terme de notre mandat.

Mobilités douces - transports Voie verte, opportunité et succès

L'ouverture de la voie verte qui traverse Noves et dessert les villes et villages voisins est un réel succès. L'équipe municipale a engagé des actions pour ombrager cette voie verte avec de nombreuses plantations à venir.

L'inter-modalité est également au cœur de nos réflexions : des aménagements sur le futur parking face à la cave permettront de se garer pour prendre le vélo. Côté 3 Vergers, les scolaires pourront dès 2024 venir prendre leur bus à vélo, des garages sécurisés seront implantés. L'enjeu est de limiter les petits trajets en véhicule personnel aux heures de pointe.

Annulation de l'arrêté poids lourds : une victoire nécessaire

Dès 2020, la Municipalité d'Avignon a souhaité produire un arrêté d'interdiction des poids lourds sur la Rocade SUD. Ces circulations devaient être détournées par Châteaurenard - Noves - Bonpas. Il a fallu une grande pugnacité pour défendre vos intérêts. Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à l'environnement ont tout mis en œuvre pour abroger ce projet d'arrêté aux conséquences catastrophiques. Nous engagerons toutes les luttes nécessaires à la préservation de votre santé, de votre sécurité et de nos conditions de vie.

Nuisances de l'aéroport : nous engageons pour votre bien-être

Sensibles à leur tranquillité, aux risques et à la pollution, nombre de nos concitoyens sont exaspérés par les survols d'avions et d'hélicoptères non réglementaires. Le Comité Environnement confirme son soutien à l'association UN-ADRAC agissant contre les nuisances de l'aéroport. Soutien économique et



Extinction de l'éclairage public : exemplaires et responsables

La Commune de Noves termine cette année sa bascule en 100% LED pour l'éclairage public. De plus, lors des nouveaux aménagements, le choix est porté sur une technologie LED à détection.

En complément, le principe d'extinction de l'éclairage public sur la période 0h00 / 6h00 a été adopté en 2022. Outre l'économie substantielle sur le budget communal rendue nécessaire à cause de l'augmentation de 127% du coût de l'électricité, cette mesure est de nature à favoriser la biodiversité, certaines espèces étant perturbées par l'éclairage artificiel.



Visa Vert : végétaliser la ville avec vous

L'idée est d'intégrer les habitants dans le fleurissement de l'espace public : petits espaces en devanture ou plus grands espaces non végétalisés par la commune, pourront être gérés à l'initiative des citoyens. Les objectifs sont de retrouver la terre sous des surfaces bitumées pour permettre d'alimenter les nappes phréatiques, développer les plantations favorisant l'embellissement et la biodiversité, ou encore multiplier les îlots de fraîcheur.

Le principe :

- Adhésion à une charte qui fixe les règles (implantation, espèces, traitement...). La charte est disponible sur le site noves.fr et annexée aux demandes de visa.
- Formulaire de demande comprenant la description du projet disponible à l'accueil de la Mairie et sur le site noves.fr.
- Etude de la demande par le Comité Environnement, avis des Services Techniques et de la Commission Sécurité.
- Accord du Visa Vert.
- Aide éventuelle de la Commune pour la mise en terre (ouverture de goudron, amendement...).
- Octroi d'un bon d'achat valable dans nos commerces locaux pour lancer la végétalisation.

Renseignements en Mairie, Mairie Annexe et sur noves.fr.

Votre commune avec vous pour embellir et préserver notre cadre de vie !

Ligne 58 : défendre nos intérêts

Le Comité s'est également engagé depuis 2021 dans une action politique auprès de la Région SUD et du Vice-président Mobilités de Terre de Provence pour rétablir la ligne 58 pendant les vacances scolaires.

L'objectif est de préserver une offre de transport collectif et de permettre aux détenteurs de véhicules CRIT'AIR 4 et 5 de rejoindre Avignon lors des épisodes de pollution.

politique. Nous avons alerté le Président de la Région SUD et les Préfets sur le caractère inadéquat du maintien des activités sur le site, l'absence du respect des réglementations en vigueur ou de normes adaptées. Nous ne pouvons payer par le bruit et la pollution, le maintien obstiné d'activités de maintenance d'hélicoptères, de voltige ou de vols d'affaires qui peuvent très bien être pratiqués sur des aérodromes de proximité non urbains et adaptés. Le 25 novembre 2021, Noves a participé à une réunion des communes riveraines. Un plan d'action politique et législatif, mené en commun, permettra d'affirmer nos revendications pour le maintien de notre qualité de vie. En avril 2023, nous avons porté notre volonté d'interdire l'axe de voltige au niveau de la Préfecture de Vaucluse. Tous les recours possibles seront menés pour préserver votre santé et votre tranquillité.



Jean-Philippe Matecki

Permanence : le mercredi, de 18h à 19h, en Mairie, sur rendez-vous, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 24 08 51 95 Mail : noves.adjoint.environnement@gmail.com

Communication : au plus près et au plus vrai de vous

Les attentes en matière d'accès à l'information et la réactivité demandée est une exigence croissante de nos concitoyens.

Le comité communication a apporté une réponse rapide aux besoins en investissant dans des outils performants (site internet efficace, panneaux lumineux rénovés...). Au-delà de l'accès à l'information, un des enjeux majeurs est d'apporter une information vraie, objective et fiable alors que foisonnent : la désinformation, l'intox, la polémique, en particulier sur les réseaux sociaux. Dans ce domaine, le Facebook Mairie de Noves Informations et le groupe Noves-Les Paluds nos villages vous donnent accès à une information fiable, en temps utile et exonéré de toute manipulation.

L'ambition du comité communication est d'améliorer constamment les outils de communication, diversifier les médias pour une information vraie, toujours plus réactive, disponible et qui touche l'ensemble des concitoyens.

Plus proches de vous

Journal du Pont de Bonpas au Pont Coloré : garder le lien !



Ce journal riche en informations répond parfaitement aux besoins des citoyens n'ayant pas accès au digital. Il reprend les actualités de la vie du village et rend compte des activités de chaque comité au-delà de la synthèse annuelle présente au bulletin municipal. Nous avons restylé le journal et augmenté son contenu pour être toujours plus proche de vous. Depuis 2020, nous nous engageons sur deux à trois numéros par an. Il est également édité en format numérique, disponible sur le site de la commune www.noves.fr.

Un nouveau site internet noves.fr

A l'écoute de vos remarques, une nouvelle version plus ergonomique, plus accessible a été développée durant l'année 2020. La rénovation du site web de notre commune a été un des premiers chantiers du comité communication. Il est désormais compatible avec les smartphones. L'architecture a été repensée pour une navigation plus fluide et un accès facilité aux informations recherchées. Retrouvez-y toutes les actualités et les renseignements pratiques : www.noves.fr.



Facebook Mairie / Instagram : réactivité au service des concitoyens



Le Facebook Mairie de Noves Informations est un média désormais incontournable pour la transmission d'informations conjoncturelles parfois urgentes et importantes à un maximum de concitoyens. Cela demande un engagement sans faille. L'occasion de saluer l'engagement des employés qui concourent à ce travail de tous les instants. **Abonnez-vous : sur Facebook, Mairie de Noves Informations ; sur Instagram, villedenoves.informations.**

L'information conjoncturelle doit aussi être accessible aux personnes non digitalisées. C'est pourquoi nous maintenons un affichage papier dans les commerces. **Nous remercions les commerçants qui jouent le jeu de l'affichage des événements et animations culturelles.** C'est un pan important de la communication pour les populations qui n'ont pas accès ou sont réfractaires aux autres médias.

Panneaux lumineux : pour ne rien rater

Durant ces trois premières années de mandat, l'intégralité du parc de panneaux lumineux a été rénovée. Vous disposez maintenant d'une information plus riche et plus visible pour ne rien rater de la vie de nos villages.

Un écran tactile a été installé en façade de la Mairie de Noves afin de vous permettre d'accéder aux informations légales de la Mairie.

Un panneau lumineux a été posé en vitrine de Noves Infos Tourisme. Vous pouvez y retrouver toutes les informations concernant les animations de Noves, des Paluds-de-Noves mais également des villages alentours.



Lancement du Règlement Local de Publicité : protéger notre cadre de vie

Le Code de l'Environnement fixe les règles applicables à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Ces règles nationales permettent un foisonnement incompatible avec les ambitions de notre Municipalité pour le respect de notre environnement. Noves fait le choix de mettre en place une réglementation locale (R.L.P.) pour protéger le cadre de vie des habitants face à l'impact de la publicité sur son territoire, tout en conservant, pour les entreprises, la possibilité de communiquer.



Après plus de deux ans d'un travail initié fin 2020 par le comité technique composé du Cabinet EVEN Conseil, du Directeur Général des Services, de Jean-Philippe MATECKI, Adjoint délégué et d'Edith VERNET, Conseillère Municipale, le Règlement Local de Publicité est en passe d'être adopté.

Il répond aux objectifs votés à l'unanimité :

- limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur les paysages et le patrimoine,
- assurer la qualité visuelle et paysagère des principales entrées de ville,
- limiter la pollution visuelle des dispositifs publicitaires,
- tenir compte des nouvelles technologies d'affichage.

Arrêt et approbation

Les services de l'Etat et la population ayant été consultés, le projet a été voté à l'unanimité en Conseil Municipal. Le document final pourra être approuvé et mis en place d'ici fin 2023.

Les publicités et pré-enseignes déjà en place sur la commune devront être mises en conformité sous 2 ans, 6 ans pour les enseignes.

« Pass » ton permis : Noves accompagne les jeunes

En 2023, c'est la troisième édition du dispositif de bourses favorisant l'accès des jeunes au permis de conduire.

En contrepartie d'un stage citoyen de deux semaines au sein de la Municipalité, la Commune finance l'intégralité du forfait de base (code, frais et 20 heures de conduite).

C'est un projet très vertueux. Le permis de conduire est un sésame pour la vie professionnelle. La commune facilite son accès tout en proposant une expérience à travers le stage citoyen. Ce stage est l'occasion pour les jeunes de rendre service à la communauté mais c'est aussi une ligne de plus sur le C.V., l'occasion d'aborder un entretien formel, souvent pour la première fois, et de s'aguerrir au milieu professionnel. C'est également l'occasion de développer la conscience citoyenne en appréhendant l'organisation et les missions d'une Municipalité, un complément nécessaire aux connaissances morales et civiques.

Les inscriptions se déroulent de mars à avril, tous les renseignements se trouvent sur nos canaux habituels et en Accueil Mairie et Mairie Annexe.





Monia Dilamand

Permanence : le mardi, de 11h30 à 12h30, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 31 47 75 06 **Mail** : adjointagriculture.noves@gmail.com

Une collecte de produits agricoles en faveur du Secours Populaire.

Le mardi 13 juin 2023, une collecte de produits agricoles en faveur du Secours Populaire se tiendra sur la place Jean Jaurès, de 16h à 19h avec la collaboration de l'association SOLAAL SUD.

Chaque agriculteur peut contribuer à sa hauteur pour venir en aide aux plus démunis. Tendre la main pour faciliter le quotidien de certains ! C'est grâce à votre soutien que la solidarité prend un sens.

Un geste qui fait du bien !

SOLidarité des producteurs
Agricoles et des filières
ALimentaires



Cette association gère les dons agricoles et assure le service intermédiaire avec les associations d'aide alimentaire.

Les dons permettent aux agriculteurs de bénéficier d'une réduction d'impôt.

L'association SOLAAL dispose d'une application permettant de :

- proposer un don à tout moment (il est possible de dupliquer vos anciens dons et de modifier si besoin les caractéristiques des produits),
- connaître l'impact de votre générosité, calculée en équivalent repas,
- retrouver un historique des dons pour calculer sa réduction d'impôt,
- avoir à disposition un récapitulatif de chaque don.

Vous pouvez également faire un don suite à un refus d'agrèage.

SOLAAL organise le don de vos produits refusés auprès de l'association partenaire de la plateforme.

Glaner en toute confiance. L'association se mobilise pour récupérer, après récolte et avec l'accord du producteur, des produits végétaux au sol ou sur pied, non ramassés (en raison de leur calibre ou par impossibilité technique).

Présidente de SOLAAL : Marie-Paule CHAUVET

Téléphone : 06 73 66 56 97

Coordinatrice de SOLAAL : Maryse ARNOUX

Téléphone : 06 20 92 44 79 - Mail : sud@solaal.org



Bilan sur les actions menées pour le développement durable

- Mise en place de poubelles jaunes pour la récupération des déchets plastiques, métaux, cartons et papiers.
- A la maison comme au bureau, le tri sélectif et le recyclage ont trouvé leur place par la mise en place de poubelles de tri sélectif dans les espaces professionnels de Noves et des Paluds-de-Noves.
- Le soutien à l'association « Marathon de la prématurité » avec une collecte de gourdes de compote et des instruments d'écriture aux écoles.
- Un sac en toile de jute a été offert par la Municipalité afin de vous permettre de faire et refaire votre marché.

Pratique, durable et écologique, il a tout pour plaire !

Mi-mandat, les actions menées en faveur de l'agriculture.

- Accompagnement et aide par la commune pour certains agriculteurs en **passage Haute Valeur Environnementale**.
- **La terre à l'école**, par la mise en place de palox pour éveiller la curiosité des enfants afin qu'ils fassent le lien entre le contenu de leurs assiettes et le travail de nos paysans.
- **Ramassage des olives sur la commune avec 2 classes de C.E.2 de l'école Jules FERRY**. Une sortie qui a permis de découvrir l'olivier, symbole de force, de sagesse et d'espérance. Plantation sur la commune avec une classe de C.E.2 et les agents municipaux des espaces verts. 8 arbres que nos jeunes enfants pourront voir grandir en même temps qu'eux.
- **La mise en place de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** concernant les parcelles exploitées selon le mode de production biologique et ce pendant une durée de 5 ans.
- **Les portraits des agriculteurs dans « La Provence »** qui apporte une dynamique dans l'agriculture de Noves et des Paluds afin de faire découvrir les cultures qui nous entourent.
- **La Mairie a offert un calendrier photos / recettes en faveur de l'agriculture** qui nous entoure pour remercier ce beau métier et permettre, tout au long de l'année, de se rappeler que nos choix sont les garants de leur avenir...
- **Le projet des friches qui est toujours en cours pour la revalorisation** et l'entretien de nos terres agricoles sur Noves et les Paluds-de-Noves.
- **Atelier sur le compostage aux jardins partagés**. Un moment convivial entre passionnés et professionnels autour de la fabrication et l'utilisation du compost.
- **Création du Marché des Producteurs Locaux** sur la Place Jean Jaurès tous les mardis, de mai à septembre, à partir de 18h, pour valoriser les circuits courts.
- **Le projet de l'aire de lavage** des pulvérisateurs est à l'étude.



Pierre Ferrier

Adjoint représentant les Paluds-de-Noves.

Permanence : le mardi, de 17h à 18h, en Mairie, Bureau Annexe.

Mail : pierre.ferrier@noves.fr



Valérie Charavin

Conseillère Municipale déléguée

Permanence : sur rendez-vous.

Contact : 04 90 95 05 46

Mail : valerie.charavin@noves.fr

Ce Journal des Ponts est l'occasion de faire un bilan de notre mi-mandat.

Aux Paluds, nous avons déjà réalisé plusieurs points de notre programme électoral.

- Ainsi, l'achat du **Bar des Arènes** est enfin effectif, la réunion publique concernant sa destination a eu lieu. Nous n'oublions pas notre souhait de soutenir la création d'un commerce de proximité proposant des produits locaux.
 - **L'aménagement de la place de la Mairie Annexe** (fontaine, bancs, végétalisation) a été réalisé ; son inauguration se tiendra le dimanche 30 juillet en fin de matinée.
 - **La restauration du logement de l'ancienne école** est achevée.
 - **Dans le village, la mise en LED est faite** ; les rues et le stade en sont équipés.
 - **Une armoire à livres, en libre-service**, est installée devant la Mairie Annexe ; dans la même volonté de dynamiser nos Paluds, le cinéma vient dans le village depuis deux étés ; un film est ainsi projeté dans nos arènes après un petit concert place du Bicentenaire.
 - **Enfin, nos écoliers peuvent faire part de leurs idées**, puisque le Conseil Municipal des Enfants est en place depuis deux ans.
 - **Des projets hors programme ont également vu le jour** :
 - rénovation de la salle de l'Etat Civil,
 - mise à disposition de locaux communaux à deux assistantes maternelles, par la signature d'un contrat de bail, ayant permis l'ouverture d'une Maison d'Assistants Maternelles. Ce service répond à une forte demande des parents.
- Nous souhaitons poursuivre dans cette dynamique la finalisation de projets de notre programme.**



L'aménagement de la place de la Mairie Annexe



Mise à disposition de locaux communaux à deux assistantes maternelles



La restauration du logement de l'ancienne école

➔ Sécurité : à vos côtés pour s'adapter et vous protéger

La sécurité, qu'elle soit d'ordre public, routière, pour les établissements recevant du public ou contre les risques technologiques et naturels, suscite de nombreux débats et inquiétudes au quotidien, où chacun a ses attentes. Evidemment, tous méritent notre attention et nous avançons sur l'ensemble des problématiques.

Vous protéger

Noves et les Paluds n'échappent pas aux évolutions de la société. A moindre échelle, par rapport à d'autres territoires, les incivilités et délits augmentent tout de même. Soucieuse de maintenir autant que possible notre qualité de vie en protégeant nos concitoyens, la commune assure une veille toute particulière des faits délictueux. **Cette veille nous permet de déterminer les besoins d'investissements humains et technologiques nécessaires à un bon niveau de sécurité.**



Des moyens importants et des investissements

La Police Municipale assure ses missions de 7h à 19h30, du lundi au vendredi ; une amplitude exceptionnelle pour une commune de 6 000 habitants.

Nos policiers sont joignables au 04 90 24 43 13 ou au 06 80 00 83 23 et relayés, en dehors de leurs horaires, par la brigade de Gendarmerie de Châteaurenard-Noves, joignable en composant le 17.

Pour répondre aux évolutions, un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique a été créé. Ce poste permet de concentrer davantage l'effectif de Police Municipale sur les missions du périmètre Police.

Par ailleurs, pour accentuer la dissuasion et protéger nos policiers, ces derniers ont été armés dès 2021.

Notre commune dispose d'un Centre de Surveillance Urbaine contribuant activement aux enquêtes. Le parc de caméras a déjà augmenté et a été optimisé avec le développement de l'infrarouge. Les efforts d'investissement continueront pour, au terme du mandat, disposer d'un parc augmenté de 30% et d'une meilleure technologie.

➔ Alertes : préférez Voisins Vigilants aux réseaux sociaux :

nous invitons nos concitoyens à prendre du recul concernant les éléments portés sur les réseaux sociaux au sein de certains groupes. Si l'intention est bonne, pour prévenir et alerter, les faits y sont souvent et malheureusement malmenés. On compte bon nombre de fausses alertes qui peuvent induire des réactions et des initiatives personnelles hors du droit.

Ne partagez pas d'informations sans qu'elles aient été vérifiées et prévenez, en premier lieu, les forces de l'ordre, pour une action plus rapide, plus efficace. Aucun commentaire sur un réseau social ne saurait faire avancer une enquête ou éviter un risque imminent.

Voisins Vigilants : renforcer les possibilités d'alerte La commune développe depuis 2022 le dispositif Voisins Vigilants et Solidaires. Ce dispositif a été préféré (comme dans la grande majorité des communes) au programme d'Etat « Participation



Citoyenne » qui ne comporte pas de système permettant d'alerter tou(te)s les citoyen(ne)s instantanément. Chacun peut s'inscrire simplement et GRATUITEMENT sur le site www.voisinsvigilants.org.

Les inscriptions sont vérifiées et validées et les données personnelles sont protégées. Si vous avez des difficultés à accéder à internet, vous pouvez solliciter l'aide d'un proche ou des conseillers numériques de permanence au Foyer des Jeunes pour vous inscrire. Vous recevrez ensuite les alertes par S.M.S.

Comment ça marche ?

Une fois inscrit, votre rôle principal consiste à veiller et alerter. Il s'agit de vigilance passive, les voisins ne se substituant pas aux forces de l'ordre.

Vous constatez un événement inhabituel et suspect ? Envoyez une alerte depuis votre téléphone. Elle sera immédiatement transmise par S.M.S. ou courriel aux autres membres, à la Mairie, à la Police Municipale et à la brigade de Gendarmerie de Châteaurenard-Noves.

Tous les membres du secteur sont avisés simultanément. Cela permet d'accroître la réactivité et l'efficacité de l'action des forces de l'ordre en matière de tranquillité publique et de faciliter l'alerte des citoyens.

D'autres fonctionnalités seront développées comme le partage de vos dates de départ en vacances avec des membres de votre choix, en complément de l'Opération Tranquillité Vacances qui sera toujours active.

➔ Sécurité par la gestion des flux : deux mesures déjà engagées

Barreau de délestage Avenue Joliot Curie

Pour limiter les passages Boulevard de la République après la desserte des écoles, un nouveau barreau permet de rejoindre l'Avenue Agricole Viala directement depuis l'Avenue Joliot Curie et ainsi rejoindre la Route de Bonpas et celle de Châteaurenard sans repasser par le centre-ville.



Desserte scolaire Jean Jaurès : sécurisation complète

L'accroissement du nombre de véhicules stationnant sur la partie ouest du parking Jean Jaurès rend difficile et dangereuse la desserte par autocar. En concertation avec la Police Municipale et la R.D.T.13, le déplacement de cette desserte sur la zone des 3 Vergers apparaît comme une des seules solutions viable et sérieuse.

Le domaine appartient à la commune, l'espace est suffisant pour la création d'un flux dédié aux bus avec quai. Un garage sécurisé permettra les cheminements à vélo sur ce site desservi par la voie verte et ainsi limitera le nombre de véhicules.

Les travaux intégrant cette desserte à un parking végétalisé et un parc végétalisé seront livrés au 1er trimestre 2024.

➔ Survitesse en agglomération : un travail de fond

La vitesse excessive en agglomération est une des premières causes d'incivilité au volant.

Le risque pour les cyclistes, piétons et autres automobilistes est important. Cette problématique, de plus en plus prégnante, doit faire l'objet de réflexions et d'un traitement global. Aussi, s'est tenu le 1er juin un comité de pilotage réunissant les compétences de la Police Municipale, des Services Techniques, avec les Adjointés délégués à la sécurité, aux travaux et à l'environnement.

Après une phase de diagnostic concernant les secteurs les plus sensibles, des réflexions ont été menées sur les divers moyens d'action : prévention, répression, organisation, moyens et adaptation de la voirie.

Intégrer la problématique vitesse dans la conception des voiries

Les seuls contrôles ne peuvent suffire à modifier les comportements. Dans les projets de réaménagement des routes, des dispositifs contraignant la vitesse doivent être intégrés ainsi que des dispositifs améliorant la sécurité de tous les utilisateurs de la route.

Le réaménagement de la Route de Bonpas illustre bien les possibilités : aménagement d'une bande cyclable sécurisée, implantation d'un radar pédagogique, multiplication des passages surélevés, contribuent à élever le niveau de sécurité.

Le prochain réaménagement courant 2023 concerne la Route de Cabannes où la vitesse est souvent excessive, couplée, très souvent, au non-respect des priorités à droite. Au niveau des priorités à droite actuelles, deux rond-points désaxés forceront les conducteurs à ralentir. Dans le cadre de tous les nouveaux aménagements, les cheminements piétons sont mis aux normes pour améliorer la sécurité lors des déplacements.

La Route de Saint-Andiol (Boulevard de la Libération) et la Route des Paluds seront traitées par la suite.



Prévention et répression : de nouveaux moyens

Dès 2020, le comité sécurité a investi dans un radar mobile. Jusque-là, il était mutualisé avec les communes de Terre de Provence. L'acquisition d'un cinémomètre laser (radar) afin d'être autonome sur l'organisation des contrôles a permis une multiplication de ces derniers par 10.



Chers concitoyens,

Monsieur le Maire, dans son « mot » du bulletin municipal 2023, a dénoncé les fausses informations par réseau « papier » de l'opposition municipale.

La « Lettre de l'Agora » n°5 de janvier est l'illustration flagrante de son propos.

En effet, dès le mot de la Présidente, page 1, qui essaie de faire oublier la «boulette» du bac à fleurs cassé aux Paluds (bac privé !) en assurant les agents municipaux de son soutien, nous sommes dans la fausse information : « les agents n'ont pas assez de moyens humains et matériels. »

Si elle avait demandé l'avis du Chef du Service Technique, **elle saurait que le personnel est suffisant et qu'il dispose de tout le matériel nécessaire.**

Page 2 : après la fermeture de l'EHPAD de Cabannes décidé par l'A.R.S., les 9 résidents cabannais (sur 38 lits dont toujours 6 ou 7 inoccupés !) ont été relogés selon le désir des familles.

Et l'EHPAD de Noves n'est pas menacé comme annoncé puisqu'une extension de 20 lits est prévue par l'A.R.S. !

Page 3 : Il y a 6 ans, au cours du mandat précédent, il a été décidé, à l'unanimité, d'acheter le site de la gare au Conseil Départemental pour 120 000€.

A l'unanimité également (dont 5 élus de l'opposition et d'autres ex-élu(es) membres de l'Agora), la partie sud du site a été revendue 180 000€ au Super U en projet pour un parking « ouvert » 24h/24.

La partie nord a été revendue 180 000€ à « 13 Habitat ».

L'accord était : 180 000€ ou cession gratuite si 450m2 du bâtiment étaient cédés à la commune pour un Pôle Santé.

Finalement, avec l'achat de la propriété CHAUVET pour y construire la Maison de Santé, « 13 Habitat » a payé et aménagé 6 appartements supplémentaires.

Acheté 120 000€, revendu 360 000€ avec un parking ouvert et 18 logements de qualité, voilà la vérité sur le site de la gare !

La « Maison Rouge » : en vente pendant plus de 10 ans, elle est en zone UA du P.L.U., voté par la majorité précédente.

Un P.L.U. qui bloque l'extension des zones U et exige de « boucher » les dents creuses, remparts ou église à proximité ou non.

Certains et certaines qui ont, dans ces 10 ans, vendu leur habitation pour en acheter ou construire une autre, auraient pu l'acheter, s'ils en étaient amoureux et voulaient éviter une villa dans le jardin.

La « Maison Scarpellini » : la réunion publique aura lieu dès que l'Architecte des Bâtiments de France (en congé personnel depuis des mois) sera disponible. Il donnera son avis sur sa valeur historique, ainsi que l'expert qui a procédé à l'expertise technique.

Page 4 :

- « collecte de mégots », « nous voilà liés avec un organisme fantôme et fantasque ».

ALCOMME est un éco-organisme qui subventionne les actions contre la pollution des mégots.

La commune y a adhéré pour capter des financements afin de renforcer la collecte des mégots et leur recyclage.

Si cet organisme est remplacé, nous souscrivons au nouveau afin de continuer à bénéficier des aides.

- « Au secours » : encore une information fautive !

Monsieur SALLIER avait été contacté dès la fin de sa thèse pour lui réserver un local dans la Maison de Santé en construction.

Il avait préféré commencer à exercer à l'hôpital. En septembre, il était revenu en Mairie pour s'installer en libéral dans la Maison de Santé. Aucun local n'était libre. Mais 1 mois plus tard, un local s'était libéré et il avait été recontacté immédiatement.

Entre les 2 dates, Eygalières, sans médecin, lui avait proposé un local gratuit. **Voilà la vérité.**

- « Téléthon 2022 » : des ex-élus qui ont toujours refusé le Téléthon par conviction politique (comme le Maire et la plupart des élu(e)s des majorités précédentes), se retrouvent dans cette opération qui prend l'argent des citoyens pour financer un combat qui est de la responsabilité de l'Etat.

Enfin, le « supplément » de la « Lettre » ment sur le projet de MIN.

- « 90ha de zone verte sauvés ! » : Le projet porte sur 50ha dont 15 en espaces verts et barrières végétales (55ha de moins, une paille !).

- « 100 000€ investis par Noves perdus ! » : Monsieur REY, 1er délégué à la S.P.L. jusqu'en mars 2020 aurait dû expliquer que cette somme (en actions) sera récupérée lorsque la S.P.L. sera dissoute pour une S.E.M.

Le « pôle logistique » se termine, le « pôle de transformation » va suivre.

Reste le « carreau des producteurs » que tous nos agriculteurs attendent et qui est retardé par la décision du Conseil d'Etat.

Les actions auprès de l'Etat ont commencé afin de débloquer la situation.

En souhaitant que ces « mises au point » soient les dernières et que la deuxième partie du mandat soit plus apaisée et constructive.

Car les opinions différentes, c'est la démocratie.

Mais les fausses informations qui trompent les citoyens, c'est la dictature du mensonge.



Groupe d'opposition « Décidons ensemble pour Noves et les Paluds »

Chers Novais, chères Novaises, chers Palunais, chères Palunaises,

Le Groupe de la majorité est composé de 22 élus. Celui de l'opposition de 7 élus, conformément à la loi. Nous sommes à la mi-mandat (2020 – 2026). Nous avons établi un bilan de nos actions et de nos projets. Il vous sera présenté sur un autre canal. Notre participation aux Commissions devenues Comités, dirigées par les 8 Adjointes a été qualifiée d'indésirable. On préfère écarter plutôt que de choisir. Stratégie ou politique ? Nous espérons avec le temps entretenir des relations apaisées. On constate qu'il n'en est rien face à la suffisance, l'arrogance et le mépris dont fait preuve une minorité agissante. Il suffit d'assister aux séances du Conseil Municipal pour en avoir un aperçu. Nous vous encourageons à venir y assister plus nombreux. Concernant l'accès aux dossiers structurants, on nous dit que la porte est grande ouverte, expression à la mode, mais il n'en est rien.

Depuis le début du mandat, trois Conseillers Municipaux du Groupe d'opposition ont démissionné. Tout dernièrement, les 7 élus d'opposition de la Mairie de Saint-Martin-de-Crau ont démissionné en bloc. Soyez rassurés à Noves, le Groupe d'opposition n'a pas cette intention.

En mai 2020, quelques temps après les élections, André GENIN, ancien Adjoint au Maire. Le 15 mars 2022, Alain CROSNIER. Il a motivé les raisons de sa démission. En séance publique, Monsieur le Maire a seulement pris acte de sa décision sans en évoquer les raisons profondes.

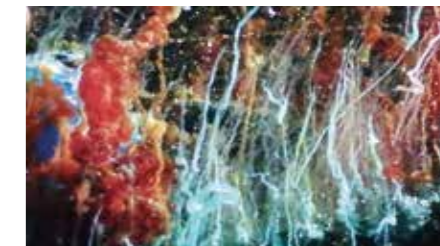
Ce 21 avril 2023, Bertrand REYNAUD, Conseiller Municipal, vient de présenter lui aussi sa démission.

Il vient de s'exprimer :

« Afin de tordre le cou à toute communication du type « nouvelle démission » ou « les rats quittent le navire » de certains bienpensants, je souhaite clarifier certains éléments. Après plusieurs années de mandat municipal, j'ai souhaité en accord avec Christian REY, me mettre en retrait de cette fonction de Conseiller Municipal. En effet, mon activité professionnelle ne me permet plus de disposer du temps nécessaire à accorder à cette mission. Je ne réside par ailleurs plus sur la commune depuis quelques mois. Alors certes, le C.G.C.T. permet de conserver son mandat même si l'on habite plus la commune, mais cela ne me paraît pas très efficace, même si je reste attentif sur ce qui se passe (ou pas...) à Noves et aux Paluds. J'ai donc préféré laisser mon siège à un autre colistier qui pourra être plus présent que moi... étant entendu qu'il me semble aussi bon de renouveler de temps en temps le paysage politique et de ne pas demeurer ancré sur un siège ou une fonction. J'ai fait un choix d'équipe en mars 2020 que je n'ai jamais regretté, une équipe dans laquelle j'ai trouvé du dialogue, de la transparence, du lien et surtout la possibilité de ne pas forcément être toujours d'accord... et de pouvoir se le dire respectueusement afin de construire ensemble. Je tiens par ce message, à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal avec qui j'ai pu collaborer ou échanger depuis 2014 : technique, administratif, culture, police, communication, entretien, écoles, jeunesse (...) des agents qui ont toujours fait le maximum pour maintenir et garantir un niveau de service public performant ; je ne saurais que les en remercier. Je ne peux que souhaiter un travail collaboratif de tous, en partageant des points de vue, même divergents, afin de conduire nos villages vers un avenir serein, dans un contexte contraint... vers des jours heureux. »

Chez concitoyens, chères concitoyennes, nos préoccupations sont les vôtres. Elles concernent le pouvoir d'achat, l'emploi, l'éducation, la sécurité, les libertés publiques, etc...

L'ennemi de la démocratie, c'est l'abstention. Nous sommes à votre écoute.



Commerces

Constitution d'une association de commerçants

A l'initiative du Comité Communication, s'est tenue fin 2021 une réunion avec les commerçants de la commune.

L'objectif était de favoriser la création d'une association pour promouvoir le commerce et en défendre les intérêts, créer du lien entre les commerçants, l'équipe municipale et les concitoyen(ne)s et initier des projets.

Les échanges, francs et constructifs, ont permis la constitution d'un bureau associatif avec pour Président Arnaud GUERS (Agency Immobilier).

L'équipe municipale se réjouit de cette constitution, 5 adjoints délégués étaient présents pour affirmer leur volonté de collaboration. Les 5 élus référents sont Edith LANDREAU (1ère Adjointe), Mireille MEYNAUD (action sociale), Valérie COLOMBET (animations culturelles), Monia LILAMAND (agriculture et développement durable) et Jean-Philippe MATECKI (communication et environnement).

En un an d'existence, l'Association des Commerçants est déjà une

association de référence, qui a mis en place un rendez-vous de convivialité en ouverture de la fête votive, participe au Marché de Noël en proposant des animations, et organise en 2023, aux arènes, un rendez-vous qui fera date : le concours de barbecue, prévu pour septembre si le temps le permet.



Association des commerçants



COVID : une équipe réactive et engagée

Le tout début de mandat a été marqué par la crise sanitaire. Elle a nécessité un engagement sans faille des élus de la majorité et des employés pour répondre au mieux aux nouveaux besoins, aux urgences. Créativité et réactivité ont été les maîtres-mots de leur action.

Mobilisation des services municipaux :

- Maintien d'un accueil Mairie avec un numéro d'astreinte
- Mise en place d'une ligne d'urgences pour les Services Techniques
- Maintien du ramassage des ordures ménagères
- Garderie des enfants de soignants
- Effort continu d'information multicanale et de communication auprès des citoyens
- Action auprès de la direction de La Poste pour l'ouverture du bureau de Noves

- Mobilisation maximale de la Police Municipale en appui à toutes les problématiques

Social / Lien social :

- Appels réguliers aux personnes fragiles
- Livraison de courses à domicile
- Livraison de masques alternatifs à domicile aux personnes de plus de 75 ans
- Livraison de paniers maraîchers solidaires aux ayants droits

- Collecte et partage de bouts de vie en vidéo pour maintenir le lien social sur le thème « Drôle de guerre »

Economie :

- Accompagnement des artisans et commerçants fermés pour les dossiers d'aide communautaire (1 200€)
- Action en Préfecture pour l'autorisation du marché dominical aux Paluds-de-Noves
- Communication sur les modalités d'accès au fond de solidarité
- Communication et mise à jour de la liste des commerces et services de proximité ouverts

Solidarité :

- Collecte de blouses et masques pour l'EHPAD
- Financement de matériel pour la confection de 5 800 masques « grand public » normes AFNOR
- Confection des kits à destination des couturières bénévoles
- Organisation et animation du réseau des couturières bénévoles

- Organisation et mise en œuvre de la distribution de masques « grand public »
- Organisation du réseau d'entraide de proximité « Voisins Solidaires »

Enfance :

- Action auprès de l'Inspection Académique pour le maintien du nombre de classes
- Mise en œuvre de tous les moyens permettant la réouverture des écoles, de la garderie et de la cantine
- Offre digitale « jeunesse » proposée par la Médiathèque chaque mercredi

Culture :

- Mise en ligne du catalogue de références de la Médiathèque Municipale Marc Mielly
- Création d'un « drive » pour le maintien du lien culturel
- Programmation de séances de cinéma en plein air au Théâtre de Verdure et aux Paluds

Opération Tranquillité Vacances

L'Opération Tranquillité Vacances est simple.

Chaque Novais(e), Palunais(e), peut signaler son départ en vacances et bénéficier d'une surveillance gratuite de son domicile grâce aux passages de patrouilles de Police Municipale.

Il suffit pour cela de remplir un formulaire.

Désormais, ce formulaire est disponible en ligne :

<https://noves.fr/operation-tranquillite-vacances/>

Il vous suffit de le télécharger, le remplir, l'enregistrer et le renvoyer à l'adresse mail indiquée.

Vous n'avez même plus besoin de vous déplacer !



Renseignez-vous auprès de votre service de Police Municipale

Police Municipale

Ouvert du lundi au vendredi, de 7h à 19h30.

En cas de problème durant les heures d'ouverture, n'hésitez pas à contacter la Police Municipale au 06 80 00 83 23.

En dehors des heures d'ouverture, contactez le 17.



Fonctionnement de la collecte des encombrants

Depuis désormais quelques mois, la collecte des encombrants se déroule en alternance comme suit :

- une semaine sur deux, collecte de mobilier,
- une semaine sur deux, collecte d'électroménager.

Par « encombrant », nous désignons tout mobilier ou électroménager volumineux (exemple : sommier, lave-linge...).

De plus, chaque collecte est limitée à deux encombrants par foyer.

Rappel : la collecte des encombrants a lieu le vendredi, entre 8h et 12h, sur rendez-vous pris auprès des services techniques.

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

EN CENTRE-VILLE, LA COLLECTE DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES S'EFFECTUE LE LUNDI, MARDI, JEUDI ET SAMEDI MATIN.

LA COLLECTE DES SACS DE TRI SÉLECTIF S'EFFECTUE LE MERCREDI MATIN.

LES SACS OU LES CONTENEURS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR APRÈS 19H.

Le non-respect des consignes de ramassage est passible d'une amende de 35€, en application de l'article R 632-1 alinéa 1 du code de procédure pénale.

LES CONSIGNES DE TRI

LE BAC JAUNE



LE VERRE

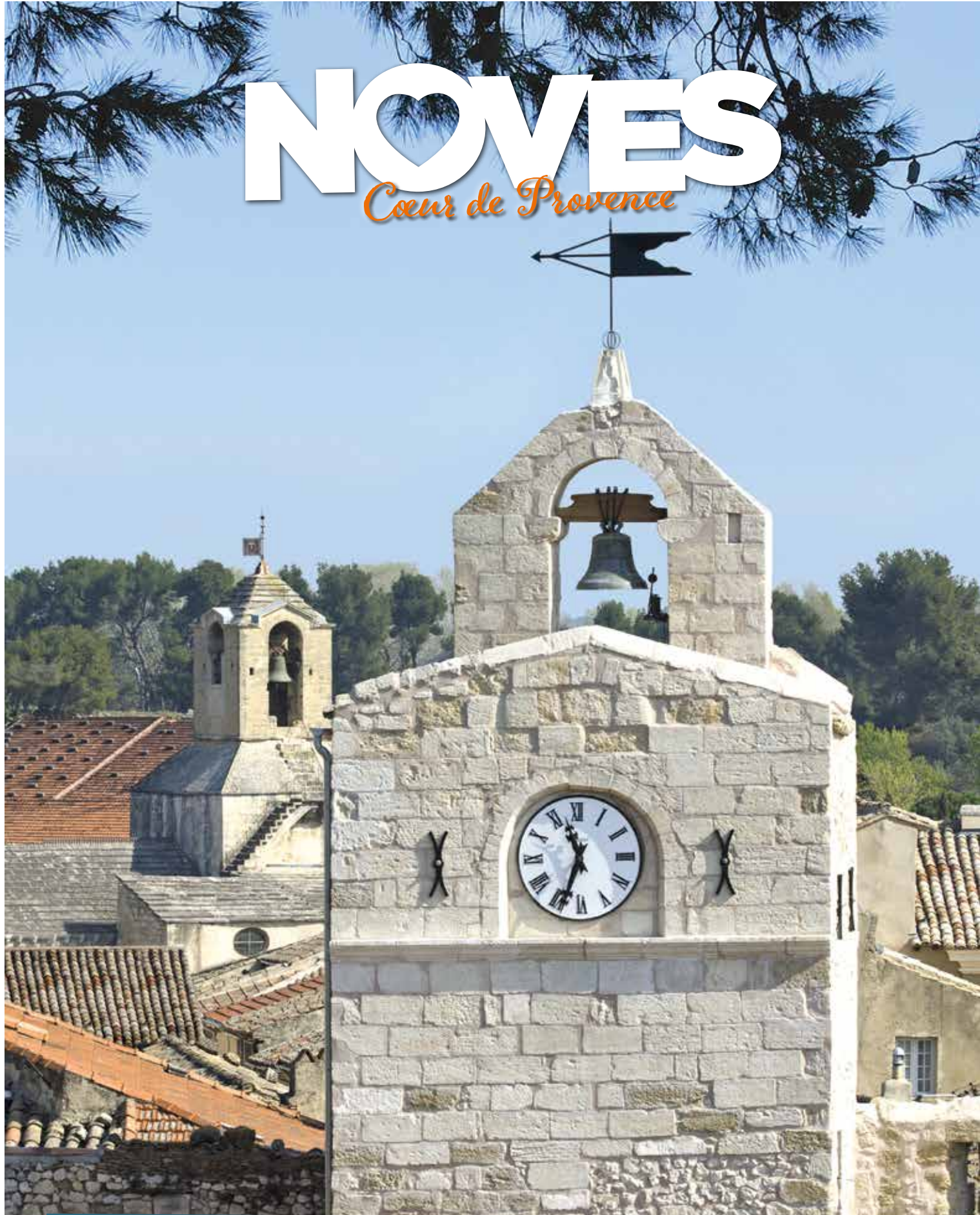


LES ORDURES MÉNAGÈRES



NOVES

Cœur de Provence



Trimestriel - N° 42 / Mai 2023

Tirage : 3200 exemplaires

Directeur de la publication : Georges JULLIEN,
Maire de Noves et des Paluds-de-Noves.

Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.

 PEFC 10-31-1319 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Rédaction et maquette :
Comité Communication.

Mise en page et impression :
Imprimages - Noves - 04 90 92 95 58

“De Bonpas au Pont Coloré” est le bulletin
d’informations de Noves et des Paluds-de-Noves.

Mairie de Noves - 4, place Jean JAURES
13550 NOVES
Tél. : 04 90 24 43 00
www.noves.fr